L'ENTRÉE EN FONCTIONS DU NOUVEAU CONSUL GÉNÉRAL DE BELGIQUE, A LILLE

La réception à l'Hôtel de Ville de LILLE *du nouveau Consul général de Belgique. On voit,* de gauche à droite : *M. THAUNE, consul de Belgique ; M. WILLEMS, adjoint au maire de Lille et M. MOULAERT, consul général de Belgique.*

M. Moulaert, le nouveau Consul général de Belgique, à Lille, est définitivement entré en fonctions.

Il y a quelques jours, il rendeit visite à M. le Préfet du Nord ; hier, à 11 h. 30, il s'est rendu à l'Hôtel de Ville de Lille pour saluer M. R. Salengro, député-maire de Lille qui, retenu par les devoirs de sa charge, s'était fait remplacer par M. Willems, premier adjoint.

Au cours de cette visite, M. Moulaert qui était accompagné de M. Thaune, son prédécesseur, salua le représentant de la grande ville amie.

M. Willems, après avoir excusé M. R. Salengr, souhaita la bienvenue la plus cordiale au nouveau Consul général, l'assurant de toute la sympathie de l'Administration municipale pour les Belges résidant à Lille, et pour leur représentant.

MM. Moulaert et Thaune se rendirent ensuite au monument aux morts de la ville de Lille, place Rihour. Ils y trouvérent MM. Roger Verlomme, secrétaire général du Nord ; Coolen, adjoint au maire de Lille; Decaux, Sauvage, président et secrétaire des « Amitiée Franco-Beiges » et déposèrent une superbe gerbe de fleurs devant le monument. A midi quinze, cette courte et simple cérémonie prenait fin.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Outrages à magistrat municipal à Coudekerque-Branche

M. Léon Mauvais, secrétaire général de la C.G.T.U., est prévenu d'avoir outragé le maire de **Coudekerque-Branche**, M. Fontaine. M. Mauvais s'était élevé en termes particuliérement énergiques contre le magistrat municipal qu'il accusait d'avoir rayé de la liste de chômage un ouvrier coupable seulement d'avoir pris part à une manifestation.

Le tribunal correctionnel de Dunkerque condamna le militant unitaire à 15 jours de prison avec sursis.

En appel, Me Delevallée plaide l'incompétence de la juridiction correctionnelle, M. Fontaine ayant été pris à partie uniquement en raison de ses fonctions de maire.

La Cour se range à l'avis du défenseur. M. Mauvais comparaitra donc devant la Cour d'assises où pourra être démontrée la preuve ou l'inanité de ses allégations contre le maire de Coudekerque.

Les six mois de prison infligés au secrétaire du syndicat unitaire des dockers de Dunkerque sont confirmés

A la suite de violences exercées contre des dockers occasionnels qui travaillaient au port de Dunkerque, le 12 février dernier, M. Gustave Huyghe, secrétaire du syndicat unitaire des dockers de **Dunkerque** qui se trouvait à la tête des manifestants fut poursuivi pour entraves à la liberté du travail et condamné par le tribunal correctionnel à 6 mois de prison.

Cette affaire revenue devant la Cour, voici huit jours, fut plaidée ainsi que nous l'avons mentionné par Me Delevallée qui sollicita l'acquittement du prévenu.

L'avocat général Dorly, par contre, soutint la prévention et requit la confirmation du premier jugement.

Dans son arrêt **la Cour estime que Huyghe ne s'est pas contenté de remplir ses fonctions de secrétaire syndical, qu'il a commis le délit d'entraves à la liberté du travail.**

Dans ces conditions la Cour confirme la décision des premiers juges.

La contrebande

A MOUCHIN. — Le 24 mai dernier, vers 19 h. 30, les douaniers en embuscade à Mouchin, voyaient arriver de la frontière une auto qu'ils voulurent arrêter. Mais le chauffeur ne fit que ralentir, sauta à bas du véhicule ainsi qu'un autre individu et tous deux prirent la fuite. Quant à l'auto, elle poursuivit sa route jusqu'à un fossé dans lequel elle versa. Elle contenait pour 53.817 francs de tabac étranger.

L'un des fraudeurs, Victor Depraeter, boulanger à Marcoing (Belgique), put être appréhendé et plusieurs de ses complices identifiés.

Le tribunal de Lille prononça les condamnations suivantes :

Depraeter, six mois de prison, avec sursis ; Maurice Frema, un an par défaut ; Louis Blervaque, trois ans de prison par défaut ; Jules Carpentier, six mois par défaut ; Henri Carlier, six mois. Tous furent solidairement condamnés à 115.634 fr. d'amende.

La Cour confirme le jugement de Lille dans toutes ses dispositions.

Tromperie commerciale à Lille

Jérôme Navejans et Louis Flandin ont vendu au café du Ramponneau, à **Lille**, sous la dénomination Barsac, un très modeste vin blanc.

Le tribunal de Lille les condamna chacun à 200 fr. d'amende.

Après plaidoirie de Mes Phalempin et Reisenthel, **la Cour confirme la décision des premiers juges.**

Escroqueries à Béthune

Marcel Schittly a commis différentes escroqueries, allant de 4 à 500 francs, au préjudice notamment du Chanoine Lefebvre, de **Nœux-les-Mines**.

Le Tribunal correctionnel condamna le prévenu à 6 mois de prison.

La Cour confirme le jugement.

Un odieux individu à Jeumont

Raymond Guillon s'est livré, à **Jeumont**, à un grave attentat sur la personne d'une fillette de 8 ans.

Condamné à 18 mois de prison par le tribunal d'Avesnes, le prévenu fit appel et son défenseur Me Delmotte demanda une expertise mentale.

Le médecin aliéniste qui a examiné Guillon a conclu à sa responsabilité légèrement atténuée.

La Cour abaisse à 13 mois la peine de prison infligée au dégoûtant personnage.

Le charlatan à l'huile de marmotte

Avec sa face glabre de bedeau, Edmond Gabert, est un type pittoresque.

Son âge, 44 ans ; sa profession, masseur ; son domicile, quai Vauban, à **LILLE**.

Charlatan, il fréquentait les foires de la région du Nord où, perché sur l'arrière d'une auto, il vantait aux badauds l'efficacité de son secret savoyard. Ce fameux secret, Gabert le présentait et le vendait sous la forme de flacons d'huile de marmotte ; de pots de graisse de marmotte ; de peaux de marmottes enfin. Il guérissait tous les maux d'origine nerveuse, arthritisme, sciatique, lumbago, etc... du moins, Gabert l'assure-t-il.

Malheureusement le dossier n'est pas aussi affirmatif. C'est ainsi que le rapport du conseiller Detraux indique, par exemple, que deux époux, qui avaient eu recours aux bons soins de Gabert, ne furent pas guéris, mais s'en trouvèrent plus mal.

Devant la Cour, le prévenu exposa qu'il est marchand patenté, quc pour se procurer ses marmottes, il lui faut aller dans le Dauphiné, que c'est un voyage extrêmement coûteux.

— Oui, mes chers juges, il me faut un guide, je dois rester dans la montagne près de 20 jours pour ne recueillir quelquefois que 3 à 4 kilos de graisse. Vous voyez donc, mes chers juges, que je ne vends pas une marchandise trop cher ».

Gabert fait aussi un cours sur son huile de marmotte qu'il compare en efficacité aux huiles de foie de morue, de ricin, d'Harlem, etc...

Et, dans l'espoir de convaincre les « chers juges » de l'efficacité de son secret, Gabert indique aussi qu'il vend ses produits depuis de longues années, toujours sur les mêmes marchés, et avec le même succès.

Le tribunal de Lille avait condamné le charlatan à 18 mois de prison, 100 francs d'amende et 500 francs de dommages-intérêts envers le Syndicat des Pharmaciens, car Gabert était poursuivi à la fois pour escroqueries et exercice illégal de la médecine et de la pharmacie. La Cour se montre moins rigoureuse.

Après plaidoiries de Me Phalempin, pour Gabert et de Me Massart, pour le Syndicat des Pharmaciens, et la réquisition de l'avocat général Dorley, **Gabert voit sa peine de prison réduite à 8 mois. Les autres dispositions du jugement sont confirmées.**

Les accidents de la route

Circulant en auto, à **Boulogne**, Mme Louchery, née Marie Decleinq, a renversé une cycliste, Mme Lefebvre et la jeune Drouard.

La Cour estime que les responsabilités de l'accident incombent, pour deux tiers à l'automobiliste et pour un tiers à la cycliste. En ce qui concerne la jeune Drouard, Mme Louchery est seule responsable.

La Cour la condamne à 100 francs d'amende et à verser aux partiels civiles des provisions de 3.500 et 1.000 francs.

PLUSIEURS CADAVRES D'OFFICIERS ALLEMANDS DÉCOUVERTS A BAPAUME

Le service de l'état civil militaire, que dirige avec tant de compétence M. Lucien Auléry, chef de zone au ministère des Pensions, fut avisé par M. Guidez, maire de **Bapaume**, qu'en creusant une fosse dans le cimetière communal, les fossoyeurs venaient de découvrir plusieurs cercueils paraissant contenir les restes de militaires.

Après enquête et sondage, il fut reconnu que ces cercueils zingués contenaient les cadavres d'officiers allemands tués dans la région en 1915.

Pour identifier ces militaires, les cercueils furent ouverts. Ils ont laissé apparaître les restes presque intacts d'officiers dont les uniformes étaient en parfait état. Un de ces militaires, à qui on put déboutonner les vêtements ; sous-vêtements, a pu être identifié pour être le lieutenant Kammerer, du 151e régiment d'infanterie à Stuttgart. Son corps était dans un état de conservation surprenant.

M. Guidez, maire de Bapaume, et M. Lucien Aurély assistaient à cette opération. Les corps étant entiers, il fallut des cercueils normaux pour les y placer. Ils ont été transférés au cimetière allemand de la Maison-Blanche.

Les autres officiers seront très probablement identifiés après nettoyage des plaques et vérifications des pièces.

UN GARÇONNET, ORIGINAIRE DE LA SOMME, DISPARU A BIACHE-SAINT-VAAST

Depuis mercredi, à 14 h., la gendarmerie de Vitry a été informée de la disparition du jeune Jean Game, âgé de 14 ans, occupé comme garçon boucher chez M. Robert Bétrémieux, à **Biache-Saint-Vaast.**

Ce jour-là, le jeune homme, dont le père est commis principal des contributions indirectes à **Airaines** (Somme), partit avec un panier de livraison chargé de viandes et posé sur l'avant de la bicyclette. Il devait se rendre à Hamblain-les-Prés, chez des clients. Le soir, ne le voyant pas revenir, M. Bétrémieux s'inquiéta et alla au-devant de lui. Il découvrit, dans un fossé à une soixantaine de mètres du canal de la Scarpe la bicyclette et le panier. Puis, de retour chez lui, il dut également constater que le gamin, dont il avait à se plaindre depuis quelque temps, avait emporté son linge et ses vêtements. Il avisa aussitôt le père du jeune homme, qui n'avait aucune nouvelle dans la journée de samedi.

Depuis, on a appris que Gamé avait été vu à Arras et se dirigeant vers la gare. Depuis, on n'a plus de ses nouvelles.

Des recherches sont entreprises pour le découvrir et connaître les raisons de cette fugue.

L'ASSASSINAT D'UNE CABARETIÈRE D'HAUTMONT

Un Polonais appréhendé à Louvroil a été relâché

Nous avons signalé que ces jours derniers les recherches des enquêteurs sur le crime d'*Hautmont* s'étaient dirigées vers *Maubeuge-Sous-le-Bois* et *Louvroil*. Naturellement, les polices de ces localités ne sont pas, durant ce temps, restées inactives et n'auraient pas manqué, si des renseignements intéressants leur étaient parvenus, de les utiliser adroitement.

L'agent Poulain, de Louvroil, crut même avoir, vendredi, découvert une piste intéressante. Et si les présomptions nées, ne se réalisèrent pas, ce bon policier n'en avait pas moins fait preuve d'activité.

M. Poulain rencontra par les rues de la ville un individu étranger au pays, à qui il demanda ses papiers. L'homme avoua les avoir oubliés chez lui. A diverses questions, il répondit qu'il était Polonais, se nommait Kowalcz et habitait Hautmont.

A ce moment, on remarqua qu'il avait une égratignure assez marquée au cou et une tâche brune sur son pull-over. Ces indices valurent à l'étranger d'être longuement et sérieusement cuisiné. On s'enquit à Hautmont de son domicile, on prit des renseignements. Finalement, le Polonais ayant foruni des réponses sans équivoque, on finit par le relâcher. Gageons que Kowalcz se rappellera de sa promenade à Louvroil.

LA MORT TRAGIQUE A SAINT-QUENTIN D'UN COURTIER EN GRAINS PARISIEN

Ainsi que nous l'avons relaté, le chapeau, le pardessus et la sacoche du courtier en grains, dont le corps fut retrouvé broyé sur la voie à Saint-Quentin, avaient éte signalés retrouvés au terminus de la ligne.

Vendredi, la gendarmerie de St-Quentin n'avait pas eu confirmation de cette découverte. Aujourd'hui, c'est chose faite. A la demande de la police hollandaise, le train ayant continué vers Utrecht, des investigations furent faites à la gare de cette ville. Les effets recherchés avaient été déposés au dépôt central des objets trouvés. Avec la sacoche au nom de F. Cornu étaient le pardessus portant une étiquette au nom de Gironde (beau-frère de la victime) et divers accessoires de toilette... Ces objets ont été expédiés à Paris, à toutes fins utiles.

La thèse de l'agression simulée semble donc confirmée et il est probable que cette affaire, qui a jeté une vive émotion dans la région, va être purement et simplement classée.

UNE TRIPLE NAISSANCE A HÉRIN

Mme René Thiébaut, née Raymonde Legul, 27 ans, demeurant à Hérin, dont le mari est employé des Mines, mariée au mois d'avril 1933, a mis au monde samedi, trois filles qui ont reçu les prénoms de Marie-Thérèse, Michelle et Françoise.

UN OURAGAN A RAVAGÉ LE CENTRE DE LA BELGIQUE ET LE BRABANT WALLON

(DE NOTRE RÉDACTION BELGE)

Samedi vers midi trente, la région du Centre dans le Hainaut et le Brabant-Wallon ont été ravagés par un cyclone d'une violence extraordinaire.

A Tarnières, les toitures de plusieurs maisons ont été arrachées, Le toit des ateliers Thonon a été projeté à une grande distance. Le premier étage de la maison de M. Petit, député, a été détruit. Le mur des charbonnages a été renversé. Tous les pylones téléphoniques et télégraphiques sont renversés.

A Chapelle, la toiture de l'école a été arrachée.

A Ressaix, le mur du commissariat de police a été démoli, la toiture de l'école des garçons et de l'école des filles a été arrachée.

A Binche, de nombreux dégâts ont été commis aux toitures. Des milliers de tuiles couvrent la place de la gare. Le dessus d'une automobile a été arraché. Dans toute la région, le téléphone et le télégraphe sont coupés. L'ouragan est passé ensuite dans le Brabant où il a commis de graves dégâts. De gros grêlons sont tombés, ravageant les jardins.

A Villers-la-Ville, la toiture de l'hôtel des Ruines a été arrachée et tous les arbres de la chaussée abattus.

La politique régionale

PARTI DÉMOCRATE POPULAIRE

Une réunion de documentation et d'étude à Lille

On nous communique :

« La Fédération du Nord du P.D.P. organise pour le 25 mars, à 14 h. 30, une réunion de documentation et d'étude destinée particulièrement à ses adhérentes.

« Contrairement à ce qui a été annoncé, cette réunion se donnera dans la salle du Café Français, Grand Place, à Lille.

« La Fédération s'est essuré pour cette réuuion le concours de M. Henri Taitgeu, avocat à la Cour d'Appel de Nancy, vice-président du P. D. P.

« M. Henri Teitgen exposere le point de vue du Parti sur les événements actuels et précisera sa doctrine et son programme eu ce qui concerne le « Statut de la Profession ».

A propos de la R. P.

On nous communique, en outra :

« La Commission Exécutive de la Fédération du Nord du Parti Démocrate Populaire;

« Euregistre avec satisfaction l'adhésion du Parti Républicain du Nord, de la Fédération Républicaine et Radicale qui ont accepté de s'associer à la campagne en faveur de la représentation proportionnelle ;

« Regrette que le Parti Socialiste S.F.I.O. et l'Eutente Républiceine aient cru devoir refuser de participer à un tel mouvement ;

« S'étonne des arguments invoqués par ces deux partis pour justifier leur refus ;

« Fait observer au Parti Socialiste que pour collaborer sur un point précis, il n'est pas nécessaire d'être d'accord sur tous les problèmes politiques. Que c'est en tous cas ce qu'estimaient Jaurès, Sembat et les autres socialistes qui en 1909, n'hésitèrent pas à faire campagne pour la R. P. avec des députés de droite comme Denys, Cochin et Benoit ;

« Fait remarquer à l'Entente Républicaine que c'est précisément parce qu'il y a d'autres projets de réforme électorale, que les partisans de la R. P. ont le désir de faire campagne en faveur du mode de scrutin qui a leurs préférences ;

« Qu'au surplus, la carence du Parti Socialiste ne suffirait pas à justifier l'abstention de l'Entente Républicaine ;

« La Fédération du Nord du P.D.P. se félicite en tous cas que sa proposition ait eu pour premier résultat de permettre de distinguer les partisans théoriques de la R. P. de ceux qui sont décidés à agir pour la faire aboutir ;

« Elle estime que les défections enregistrées apportent une nouvelle preuve de la nécessité d'un mouvement d'opiuion qui aureit raison de certaines hésitations ;

« Elle décide que ses délégués se rencontreront à bref délai avec ceux des autres partis qui ont donné leur accord, afin d'organiser en faveur de la représentation proportionnelle, une campagne devenue urgente et qu'aucune considération ne saurait retarder ».

LISEZ **les sports du nord** Paraît le lundi et le samedi
LE GRAND RÉGIONAL D'INFORMATIONS SPORTIVES
Le numéro : 25 centimes

Les funérailles des victimes du drame de Raismes, ont eu lieu à Rumegies

L'enquête se révèle difficile et aucun indice n'a permis, jusqu'ici, de mettre les policiers sur la piste de l'assassin

La population de Rumegies a fait hier d'émouvantes et dignes funérailles aux deux victimes du drame terrible de *Raismes :* Mme Vve Duflos et Mlle Delahaye. Les deux infortunées débitantes qui étaient décédées des suites de leurs blessures à l'Hôtel-Dieu de Valenciennes

On emporte le cercueil *contenant* le corps *de Mme Vve DUCLOS* (en haut), *puis celui de Mlle DELAHAYE* (en bas), *à travers le petit cimetière de* RUMEGIES.

avaient, on le sait, manifesté leur désir d'être inhumées à Rumegies leur pays natal. C'était aussi le vœu de leurs parents qui demeurent en grand nombre à Rumegies.

Les corps des deux victimes avaient donc été ramenés dans le village des environs de Saint-Amand où eut lieu hier la cérémonie funèbre.

Une foule imposante, amis des victimes ou de la famille venus de Rumegies ou de Raismes, vint apporter un hommage ému à la mémoire des deux pauvres femmes. Après le service funèbre, l'inhumation eut lieu dans le caveau de famille, dans le petit cimetière tapi à l'ombre de l'église paroissiale.

Où en est l'enquête

Les conversations, hier à Rumegies, roulèrent uniquement — est-il besoin de le dire — sur l'épouvantable drame dont a été le théâtre le café de l'Industrie, à Raismes. Le bruit était colporté que l'on avait arrêté l'assassin, un Polinais spécifiait-on. Cette nouvelle est malheureusement inexacte. Les policiers de la 2e Brigade Mobile : MM. Mauger, Roussenac et Dorise, ainsi que M. Lapouille, commissaire de police de Saint-Amand, poursuivent activement l'enquête mais, à ce jour, on en est toujours à rechercher la piste de l'assassin. Les témoignages recueillis ont amené la police à circonscrire ses investigations. On s'efforce de retrouver l'individu sur lequel, dès le premier jour, pesèrent les souçons et qui s'est bien gardé de se faire connaître.

Le signalement de cet homme est le suivant : taille 1 m. 70 environ, pardessus olair à rayures lie de vin, figure allongée, nez épaté.

M. Caupin l'a vu, le premier sur les lieux du drame. Puis, on retrouve l'individu vingt minutes après le crime dans le café de M. Dolphin sur la route de Valenciennes ; il prend alors le tramway à destination de cette dernière ville où il descend à une centaine de mètres de la gare.

Dès ce moment, 21 h. 15, on perd sa trace.

MM. Mauger, Roussenac, Dorise ont visité les hôtels, les cafés, compulsé les registres de logeurs, interrogé les uns et les autres. Personne n'a vu l'énigmatique personnage. L'enquête se trouve donc paralysée, l'obstacle qui l'arrête est insurmontable. Le seul espoir que l'on puisse conserver pour découvrir la retraite de l'assassin, est qu'une indication soit fournie aux policiers ; malheureusement, les langues se délient difficilement.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

Le dimanche Roubaisien

Exposition des Commerçants de la rue de Lannay.

Musées Woerts et des Beaux-Arts. — Ouverts de 10 à 13 heures.

Caisse d'Épargne. — Ouverte de 9 heures à 10 heures 30.

Établissement de Bains. — Ouvert au public de 8 à 11 heures 30.

Concert de Carillon. — Belle audition de 11 heures 30 à midi.

Mutuelle Nadaud. — Assemblée générale à à 10 h. à l'Hippodrome-Théâtre, Boulevard Gambetta

Mutualité Maternelle. — A 10 h. rue du Vieil-Abreuvoir, 33 bis, assemblée générale de la Section Roubaisienne.

Amicale des Employés de l'Industrie Textile — Assemblée générale à 10 h. 30 au siège 126, rue de la Gare.

Médaillés et Soldats Coloniaux Français. — Réunion à 10 h. 45 ,rue de Lannoy, 138, sous la présidence de M. le général Bossut.

Union Syndicale des Pensionnés civils et militaires. — A 15 h. assemblée générale au siège, 87, Grande-Rue.

Mutuelle des Anciens Orphelins et Orphelines des Hospices. — Assemblée générale au siège, rue du Maréchal-Foch, à 15 h. 30.

Société de secours Mutuels « Saint-Élal ». — Assemblée trimestrielle à 18 heures, au Café des Sports, 1. reu du Moulin.

Amicale Pierre-de-Roubaix. — A 10 h. 30, à l'École, assemblée générale de l'Amicale des Anciens Élèves.

LE SERVICE MÉDICAL

Pharmaciens de garde. — MM. Pesez, 11, rue d'Alsace et Constant, 1, Boulevard de Paris.

Médecins de service. — Drs J Faidherbe, 9, rue de l'Hospice, tél. 349-19. — Vandenbosch, 216, rue Jouffroy, tél. 339-30.

LES SPECTACLES

Casino. — « Les Misérables ».

Colisée. — « Les Misérables ».

Fresnoy. — « La Bataille ».

Cinéma de la Justice. — « Le Cas du docteur Brenner ».

Cinéma Jacobs. — « Une idée folle ».

Cinéma Noël, rue Jouffroy. — « Le Maître des Forges ».

Maison des Tramways, Bd de Strasbourg — « Gosses de misère ».

Printania, rue de Mouvaux. — « Embrassez-moi ».

Royal-Leleu, rue Lacroix. — « Chagrin d'Amour ».

HALLE FLIPO, LOTERIE NATIONALE

APRÈS LA TRAGÉDIE DE LA RUE KELLERMANN

Dans notre édition d'hier, nous avons relaté, en détails, la tragédie qui illustra le populeux quartier du Boulevard de Beaurepaire et du Pile.

Un sujet polonais, Juwennaljasz Chachiel, 23 ans, mineur, domicilié à **Marles-les-Mines**, étant fortement épris d'une de ses jeunes compatriotes, Maria Zybura, 15 ans, demeurant en garni avec sa mère, 39, rue d'Avelghem, à Roubaix, tua celle-ci, en lui tirant cinq balles de revolver dans le corps.

Son forfait accompli, le meurtrier se fit justice en se noyant dans le canal de Roubaix, à environ 400 mètres du lieu du drame.

L'enquête menée par M. Puel, commissaire de police du 5e arrondissement, qui avait été rondement menée vendredi soir, se poursuivit durant la journée d'hier.

Aucun élément nouveau ne put être recueilli, si ce n'est que l'arme du crime ne put être retrouvée. D'après les derniers renseignements, il paraitrait que le criminel jeta le revolver dans le canal avant de s'y précipiter lui-même. Il s'agissait, en réalité, d'un revolver à barillet, du calibre 6 millimètres 35, car la baguette de sûreté a été retrouvée dans les poches de Chachiel.

Du fait que toute action de la justice est éteinte, les permis d'inhumer ont été délivrés hier matin.

LOTERIE NATIONALE

8e TRANCHE. — **EN VENTE : 32, rue du Crétinier, WATTRELOS**

Les fausses pièces de monnaie

Nous avons dit comment la police avait été amenée à saisir six fausses pièces de monnaie, deux de 20 fr. ; deux de 10 fr. et deux de 5 fr., trouvées dans les poches d'un marchand ambulant, Gaston David, 57, rue du Chemin de fer, appréhendé pour ivresse.

Les deux premières sont incontestablement fausses ; elles sont imitées grossiérement et personne ne saurait s'y tromper. Il n'en va pas de même des pièces de 10 fr. et de 5 fr. qui si elles sont fausses, sont capables de dérouler le plus averti, tant elles sont bien imitées.

M. André, commissaire de police du 1er arrondissement, s'est rendu hier matin à la Banque de France pour présenter la monnaie litigieuse. On n'a pu lui assurer que les pièces de 10 fr. et de 5 fr. étaient fausses ; et même ces dernières sont du nouveau modèle, et paraissent sortir de l'Hôtel de la Monnaie.

On s'étonne d'autant plus de la présence des pièces de 5 fr. à Roubaix, qu'elles ne sont pas encore en circulation. L'enquête continue.

CONSOMMATEURS DE BIÈRE non encore actionnaires de la **BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS - EN - BARŒUL, n'oubliez pas que cette Société modèle a été créée pour vous. Ne soyez pas plus longtemps ennemi de vos propres intérêts.**

ENTRE TRAM ET AUTO

Une collision s'est produite à midi 15 face au numéro 192, de la rue de Lannoy, entre l'auto de M. Gaston Robbe, laitier, 3, rue des Écoles, à Baisieux, et un tram C piloté par le wattman Marcel Lepoutre.

Tout se résume à des dégâts purement matériels de part et d'autre. Enquête par M. Malot, commissaire de police du 3e arrondissement.

AU LEOPARD FOURRURES PELLETERIES
Mme V. Thélier, 91, Gde-Rue, Rx. T. 311-46
Maison de confiance fondée en 1868

LA SUIE FLAMBE

Un feu de cheminée s'est déclaré, vers 13 h. au domicile de M. Georges Marquant, 34 ans, employé des Contributions, 113, rue Jean Macé. Le commencement de sinistre fut immédiatement enrayé et les pompiers n'eurent pas à intervenir.

Les dégâts sont de l'ordre de 150 fr. environ. Il y a assurance.

DES DÉMONSTRATIONS AU PAVILLON DE CURE

A l'occasion des journées médicales Franco-Belges de la Faculté de Médecine de Lille, des démonstrations ont été faites par M. le professeur Legrand, au pavillon de cure à l'hôpital La Fraternité, devant un grand nombre de médecins, parmi lesquels on remarquait: MM. les docteurs Dupré, adjoint au maire de Roubaix ; Degand, président du Syndicat Médical ; Keuninck, de Bruxelles ; Leborgne et Swynghedauw, du Sanatorium de Sailly ; Weexteen, médecin militaire, etc... Une forte délégation des hôpitaux de Lille, conduite par M. Turlur, président, assista à cette séance.

Aprés la visite de l'établissement, des exercices sur le pneumothorax furent faits et il fut facile aux visiteurs, qui le désiraient, de manier les différents appareils. Puis on présenta des radiographies et des résultats de la chrysothérapie.

M. le docteur Legrand fit une causerie sur le traitement par les sels d'or, par l'alcoolisation du phrénique, et sur les phréniceciomies.

M. le docteur Swynghedauw exposà la section de brides par pleuroscopie et tous les visiteurs se rendirent ensuite dans une salle de l'établissement où une réception avait été préparée.

Les congressistes furent reçus par MM. Pontoise, vice-président des Hospices ; Dubrulle et Vanherpe, administrateurs ; Delcourt, secrétaire-général, entourés des docteurs et internes de l'hôpital.

Un vin d'honneur fut servi et des toasts furent portés par MM. Dupré, Degand et Legrand.

Nous apprenons avec plaisir que **Lucienne Boyer**, la Reine de la Chanson Française, donnera son unique Gala, Mercredi prochain, au « **Colisée** », à

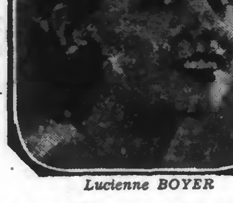

Lucienne BOYER

Roubaix. Elle sera accompagnée par **Iza Volpin** et son magnifique ensemble tzigane.

Aux côtés de la délicieuse artiste paraîtra **Charles Fallot**, le chansonnier parisien, si plein d'esprit, de verve et d'entrain.

Tous les fervents de la Chanson française ne manqueront certainement pas cette unique occasion d'entendre notre vedette nationale en personne.

RELEVÉ DES PERMIS DE CONSTRUIRE

Félix Chattelyn, pour transformer la vitrine, 130, rue du Collège ; Sussemen, pour transformer la façade, 52, rue de Lannoy ; Jean Marcoux, pour faire une vitrine, rejointoyer et peindre la façade, rue de la Vigne, 20 ; Smeets, pour poser une vitrine rue d'Inkermaun, 32 ; Maurice Dupire, pour construire une maison d'habitation rue de Bouvines ; Brasserie « U.R.T. », pour construire un bâtiment industriel, rue Meyerbeer ; Vandenbogaert, pour réparer les menuiseries et peindre la façade rue Jules Guesde, 65 ; Julien Leveugle, pour construire une chambre au-dessus d'une dépendance, 14, rue Henri Regnault ; Jacques Demyttenaere, pour construire un mur de cloture, rue Davoust, 31 ; Wagnon, pour percer une porte et la poser rue des Arts, 20 ; Vandorpe, pour remplacer les volets et peindre la façade rue de Flandre, 142 ; Vroman, pour faire quelques raccords et enduits et peindre la façade, rue du Grand Chemin, 30 ; Masurelle, pour supprimer un balcon, faire les raccords d'enduits et peindre la façade, rue du Collège, 67 ; Jules De wyndt, pour remplacer la porte d'entrée, Grand Rue, 151 ; Leclercq frères, pour remplacer la porte d'entrée et peindre la façade de l'immeuble situé 32, rue Newton ; Eté Anonyme l'Alliance, pour réparer la charpente, la toiture rue des Fabricants, 15-17 ; Mme Vve Daniel, pour remplacer deux tabatières par deux châssis de toit, rue Saint-Louis, 6e Jacques Lehembre, pour construire une maison d'habitation, avenue A. France.

UNE BONNE NOUVELLE
LINO, BALATUM 9 fr. le m2
Livraison et pose même jour
PAPIERS PEINTS LEROY, etc.
Nouveautés 1934-1935
Couleurs 1re qualité, 4 fr. le kg. Vitrerie Devis grat. Lettres peintes et émaillées
F. DEMAY, 78, r. de la Vigne. Tél. 369.81

FÊTE DES QUARTIERS DU MOULIN, POTENNERIE, RAVERDI ET NOUVEAU ROUBAIX

Le Comité des quartiers du Moulin et Potennerie prépare les grandes fêtes et réserve de grandes surprises au public.

Pour la Grande Braderie Commerciale du 19 mai, les bradeurs et foraine sont priés de se faire inscrire chez M. Robert Vandermeersch, 109, rue Jules Guesde. Pour le cortège commercial du 20 mai, les commerçants possédant une voiture automobile ou char peuvent, pour participer à ce cortège s'adresser à M. César Friant, président, 71, rue Jules Guesde. Pour le grand cortège carnavalesque et concours du 21 mai, les sociétés, groupes, couples et isolés pourront donner leur adhésion chez M. Raymond Delaunay, 78, rue du Moulin. Le Comité rappelle aux commerçants qu'ils doivent exposer à leur vitrine leur carton d'adhérent.

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Lundi 19 mars, à 20 h. 30, à l'École Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, place Chevreul, sera donnée par M. Maurice Meys, une conférence sur « l'Alsace », sujet fort intéressant et accompagné de nombreuses et jolies projections.

Le comité espère que les membres de la Société et les auditeurs habituels des conférences viendront très nombreux pour écouter une causerie toujours fort belle de M. Maurice Meys, pour souhaiter la beinvenue au nouveau président, M. Robert Wibaux, et pour remercier le président sortant, M. Paul Motte, sur la bréche depuis plusieurs années, qui a donné, en amateur émérite, un bel essor au groupement roubaisien de la Géographie, et qui a charmé souvent les auditeurs par ses allocutions pleines d'érudition et d'humour.

CARNET

Nécrologie. — Nous apprenons la mort de Monsieur **Maurice EVERLIN, ingénieur des Mines**, décédé à Albi dans sa 51e année. Les funérailles auront lieu lundi 19 Mars, à 11 h., en l'église St-Martin de Liévin. Cet avis tient lieu de faire part.

AU SUJET DE LA MORTALITÉ DU POISSON DANS LE CANAL DE ROUBAIX

UN VIBRANT APPEL EST FAIT A TOUS LES AMATEURS POUR LE REEMPOISSONNEMENT

Le syndicat des pêcheurs à la ligne de Roubaix-Tourcoing nous prie d'insérer la note suivante :

« La Commission administrative du Syndicat des Pêcheurs de Roubaix-Tourcoing prend la respectueuse liberté de faire appel à la générosité de tous pour l'aider dans son œuvre purement démocratique.

» C'est avec confiance qu'il expose le but qu'il poursuit persuadés d'avance que chacun aura à cœur de l'encourager.

» Vous avez pû apprendre par les journaux locaux, qu'à la suite d'un hiver précoce et très rigoureux, la glace avait recouvert le canal de Roubaix pendant uen longue période, emprisonnant tous les poissons, dans des eaux rendues impures en raison d'un été très sec. Les conséquences amenèrent un véritable désastre, car presque toute la population piscicole a péri. C'est le résultat de plus de dix années d'efforts du Syndicat des Pêcheurs, qui se trouve d'un seul coup anéanti.

» Et ce malheureux événement se produit au moment où, par suite de la crise économique, la Commission du syndicat voit ses moyens de caisse limités par suite du manque de subvention de l'État pour cette année. Par un important déversement de poissons adultes, fait le 26 février, la Commission a épulsé ses possibilités financières, mais pour réparer le désastre, il est indispensable que d'autres déversements aussi importants soient effectués avant le 15 avril, c'est-à-dire avant la période de fraie aur laquelle nous devons compter.

» Vous n'ignorez certes pas combien le sport démocratique de la pêche à la ligne s'est développé dans ces dernières années, et combien sont nombreux dans nos grandes agglomérations industrielles, les ouvriers qui le pratiquent avec persévérance et surtout beaucoup d'adresse ; le nombre en est encore augmenté pendant cette pénible période de crise industrielle. C'est pour permettre à ces pêcheurs qui ne peuvent faire des déplacements coûteux pour se procurer un salutaire amusement, que la Commission du syndicat a pris l'initiative de repeupler le canal très intensément cette année.

» Pour arriver à ce but, la Commission du syndicat a eu l'idée d'ouvrir une souscription au sein de toutes les sociétés de pêche ; cette initiative a reçu partout un sympathique accueil et checun aura à cœur d'apporter son obole. Mais le résultat ne peut être efficace que si tous les pêcheurs plus fortunés et aussi tous les amis des pêcheurs nous apportent leur aide et c'est pourquoi nous venons faire appel à votre généreux concours.

» Bien d'entre ceux qui ne peuvent être touchés par les listes de souscription, ont déjà répondu à notre appel nous espérons que voue n'hésiterez pas à les imiter, vous pouvez être assuré d'avance de toute la reconnaissance de la grande famille des pêcheurs de Roubaix-Tourcoing La Commission tient à vous donner l'assurance que le montant des souscriptions sera intégralement consacré au repeuplement de cette année.

» Votre souscription sera reçue avec gratitude au siège du syndicat « Café Antoine Gothals », 12, place de la Gare, à Roubaix, ou chez MM. Bourgeois et Bettebière, ainsi que dans tous les sièges de société de pêche, où des listes sont ouvertes. »

LE DIVORCE SERAIT ABOLI

dans tous les cas où le mari n'aurait à se plaindre que de la négligence de sa femme à préparer ses repas. Il paraît que maintenant, le Juge en conciliation remettra à l'épouse une portion de PETITE MARMITE AU FROMAGE, la savoureuse soupe instantanée qu'il suffit de faire dissoudre dans l'eau bouillante. 9290.

Sociétés et Comités

CERCLE DRAMATIQUE JEAN-MACÉ. — Lundi 19, à 19 h. à l'école du Bd de Mulhouse réunion générale. Ordre du jour : distribution des rôles pour le concours du 13 mai de l'Ufolep. Questions diverses très importantes. Présence indispensable.

PETIT BEURRE DESSERT
BISCUITS GESLOT ET VOREUX

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX, LANNOY ET LEURS CANTONS. — Permanence au siège, 59, rue des Champs, en semaine les lundi, jeudi et samedi de 18 à 20 h. Le dimanche de 9 h. à midi.

ETERNIT : plat, ondulé, moulure. — **E. Hannouille-Wyffels**, 5, av. Hannart, **Croix**. (Tél. Rx 382.57 — Croix 66). 3964

BÉNÉFICIAIRES DES H. B. M. — Le dimanche 25 mars à 10 h., aura lieu l'assemblée générale annuelle dans la salle du Café Verstraete, 132, rue de Launoy, Place Sainte-Elisabeth, à Roubaix.

Le Syndicat rappelle qu'il groupe toutes les personnes possédaut la seule maison qu'elles habitent et aussi les bénéficiaires des lois sur les H.B.M. Son but principal est la défense de la famille dans la petite propriété. — Tous les dimanches sont tenues des permanences au siège café Destriez, angle des rues du Chemin-Neuf et Lecomte-Baillon, de 10 h. 30 à midi.

EXTRACTION sans piqûre et sans douleur au Protoxyde d'Azote par le « NOVOL » Clinique Dentaire MOUSSALLI 86, rue du Collège, 86 — ROUBAIX

RÉSULTATS DU *Concours Cadum* DE JANVIER-FÉVRIER 1934

Le dépouillement effectué dans les conditions prévues au règlement a donné les résultats suivants :

1re Question : *le Fusil*
2me Question : *le Poivre*
3me Question : *73.787 voix*

LISTE DES GAGNANTS

1. Gavasse René, à Reugney (Doubs).
2. Marie Trojanski, à Bou-Hanifia (Oran) Algérie.
3. I. Soret, à Blangy-s-Bresle (Sre-Inre).
4. Trubert Maurice, à Gournay-en-Bray (Seine-Inférieure).
5. Boicaen, à Nantes (Loire-Infére).
6. Peter Jensen, à Marseille (B.-du-R.)
7. Albert Gagnerie, à Cherbourg (Manche).
8. Jeanne Maigne, à Belfort (Territoire).
9. Paul Ghoris, à Lille (Nord).
10. Louis Robert, à Bagnols (Gard).
11. Louis Nicallas, à Châteauroux (Indre).
12. Mme L. Sabrie, à Boulogne-s-Seine.
13. Jean-Marie Baube, à Marle (Aisne).
14. Maurice David, à Rochefort par St-Claude (Jura).
15. Marie-Louise Cailliet, à Le Teil (Ardèche).

et 285 autres prix, qui ont été directement adressés aux heureux lauréats. La liste complète des gagnants sera communiquée aux détaillants clients de la Société Cadum.